

# **ACCORD ACP-CE DE COTONOU**

---

**GROUPE DES ÉTATS D'AFRIQUE,  
DES CARAÏBES ET DU PACIFIQUE**

---

**CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE**

---

**Bruxelles, le 11 juin 2009**

**ACP/81/037/09**

**ACP-CE 2119/09**

## **DOCUMENT CONJOINT ACP-CE**

---

Objet: Conseil des ministres ACP-CE, Bruxelles, 28-29 mai 2009  
- Résolution sur la Crise économique et financière mondiale

---

**RESOLUTION COMMUNE DU CONSEIL DES MINISTERS ACP-CE**

**BRUXELLES, le 29 MEI 2009**

**SUR**

**LA CRISE ECONOMIQUE ET FINANCIERE**

Le Conseil s'inquiète vivement de l'impact de la crise économique et financière sur les pays ACP et des problèmes supplémentaires qu'elle pose pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (*OMD*).

Le Conseil souligne la nécessité d'élaborer une approche mondiale et concertée pour s'attaquer à la crise et pour maintenir une forte solidarité entre l'Union européenne et les pays ACP. Dans ce contexte, le Conseil prend note avec satisfaction des résultats du sommet du G20 de Londres, y compris le plan d'action.

Le Conseil souligne les faiblesses du système financier international dans son état actuel et souscrit à sa réforme, qui devrait donner aux pays en développement une représentation accrue dans les institutions financières internationales. Le Conseil estime que les pays en développement devraient pouvoir faire valoir, comme il se doit, leurs préoccupations dans des enceintes telles que le G20.

Le Conseil souligne l'importance d'une affectation effective et souple des ressources supplémentaires arrêtées par le G20, de façon que l'ensemble de ces pays, en particulier les plus touchés d'entre eux, puissent y avoir accès d'une manière équitable.

Le Conseil exprime le souhait d'établir une coopération et de rechercher l'alignement des positions de l'UE et des pays ACP en vue de la conférence de haut niveau des Nations unies sur la crise économique et financière mondiale, qui se tiendra à New York du 24 au 26 juin 2009, afin de contribuer à une issue positive de cette conférence.

Le Conseil se félicite des conclusions du Conseil de l'UE des 18 et 19 mai 2009 sur l'aide aux pays en développement pour surmonter la crise, qui expriment la solidarité entre l'UE et les pays en développement et la détermination de l'UE à jouer un rôle de premier plan dans l'aide aux pays en développement pour surmonter la crise actuelle.

Le Conseil est conscient des efforts déployés par les pays ACP pour faire face à la crise et affirme que les mesures suivantes revêtent une importance cruciale:

- atteindre les objectifs en matière d'APD d'ici 2010 et 2015 et utiliser toutes les sources possibles de financement pour le développement, ainsi que les crédits à l'exportation, les garanties d'investissements et les transferts de technologies, en tant qu'instruments pour mobiliser une aide visant à stimuler une croissance économique qui profite à tous, l'investissement, le commerce et la création d'emplois; développer et mettre en œuvre des sources innovantes de financement;
- aider les pays ACP dans les efforts qu'ils déploient pour atteindre les OMD et mobiliser les ressources nationales au service du développement, notamment dans le cadre de leur système fiscal et douanier respectif. Dans ce contexte, le Conseil insiste sur l'importance de la lutte contre la fuite illicite des capitaux, y compris la fraude fiscale;
- protéger les pays ACP vulnérables à l'aide de tous les instruments disponibles, y compris en établissant éventuellement - dans la limite du cadre financier approuvé de l'UE - un mécanisme FLEX relatif à la vulnérabilité pour 2009 et 2010 à l'intention des pays les plus touchés et grâce à un soutien budgétaire pour assurer la fourniture de services sociaux et de filets de protection sociale clés;
- réaliser des investissements ayant des effets rapides sur les activités de production et sur la création d'emplois pour tous, notamment en: i) soutenant les infrastructures régionales, y compris la réalisation des liaisons manquantes, ii) redynamisant l'agriculture, iii) soutenant les échanges et l'investissement, iv) promouvant le développement du secteur privé, v) accroissant l'accès à des services énergétiques modernes et à des sources d'énergie renouvelables;
- aider les pays ACP à créer un contexte propice à l'activité économique, afin de stimuler la croissance équitable, d'attirer et de promouvoir les investissements étrangers.

Le Conseil rappelle l'importance de l'intégration régionale des pays ACP et invite les régions ACP à renforcer leur coopération pour faire face à la crise.

Le Conseil note qu'il importe d'élaborer des plans nationaux en vue de faire face à la crise en concertation avec les acteurs non étatiques dans le cadre des stratégies nationales de développement.

Le Conseil rappelle qu'il importe de maintenir un système d'échanges ouvert, équitable et transparent, notamment en période de crise économique et demande que le cycle de Doha pour le développement dans le cadre de l'OMC débouche à bref délai sur un accord ambitieux, équilibré et global, qui devrait contenir des éléments réellement utiles aux pays en développement, en particulier aux plus pauvres d'entre eux. Dans ce contexte, le Conseil prend acte des préoccupations particulières des économies de petite taille et vulnérables. Le Conseil souligne qu'il importe de procéder avec souplesse, ce qui permettra de faciliter les progrès en vue de la conclusion d'accords de partenariat économique (APE) régionaux, complets, compatibles avec les règles de l'OMC et ayant le développement pour objectif.

Le Conseil constate que la crise financière pourrait avoir des conséquences négatives sur la capacité des pays ACP à supporter leur dette, et est conscient de la nécessité de prévoir des initiatives et des mécanismes pour aborder la question de l'endettement des pays touchés, de manière à éviter un accroissement du nombre de pays pauvres très endettés.

Le Conseil souligne qu'il importe d'améliorer l'aide et convient d'exploiter pleinement les possibilités de renforcer l'efficacité de l'aide, la cohérence des politiques, la coordination des bailleurs de fonds et la prévisibilité de l'aide, notamment en accélérant la mise en œuvre du programme d'action d'Accra.

---